

Conseil économique et social

Distr. GÉNÉRALE

ECE/CEP/2006/3 27 juillet 2006

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Treizième session Genève, 9-11 octobre 2006 Point 3 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA RÉUNION DU BUREAU

Établi par le secrétariat en concertation avec le Président

I. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Le Bureau du Comité des politiques de l'environnement s'est réuni à Genève le 28 juin 2006. M. Zaal Lomtadze (Géorgie) a présidé la réunion, à laquelle participaient M^{me} Narin Panariti (Albanie), M^{me} Eldrid Nordbo (Norvège), M. Czeslaw Wieckowski (Pologne), M. Jon Kahn (Suède) et M. John Matuszak (États-Unis d'Amérique). M. Szelinski (Allemagne) et M^{me} Stepanova (Fédération de Russie) n'ont pu y assister.

II. APPLICATION DE LA RÉFORME DE LA CEE ET QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SOIXANTE ET UNIÈME SESSION DE LA COMMISSION

2. Le Bureau a été informé des décisions prises par la Commission à sa session extraordinaire de décembre 2005 et à sa soixante et unième session, tenue du 21 au 23 février 2006, dont il est question ci-après.

A. Réforme de la CEE

3. M. Kaj Bärlund, Directeur de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE, a fait part au Bureau des conséquences encourageantes de la réforme pour les travaux de la Division, à laquelle avaient notamment été affectés six fonctionnaires supplémentaires, dont trois s'occupaient des questions d'environnement.

B. Contribution de la CEE aux cycles de la Commission du développement durable

- 4. Le secrétariat a informé le Bureau des résultats du deuxième Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable (Genève, 15 et 16 décembre 2005), qui avait pour but d'évaluer les progrès faits au niveau régional dans la mise en œuvre des engagements concernant l'énergie au service du développement durable, l'atmosphère et la pollution atmosphérique, les changements climatiques, le développement industriel et des questions intersectorielles. Des informations ont aussi été données sur la contribution régionale à la quatorzième session de la Commission du développement durable, qui s'était tenue en mai 2006 à New York.
- 5. Le résumé des débats du Forum régional établi par son président, dans lequel étaient dégagées les priorités de la région, a été présenté à la quatorzième session de la Commission du développement durable. Une contribution régionale avait également été apportée lors d'une table ronde consacrée aux problèmes rencontrés dans la région, avec la pollution atmosphérique et l'atmosphère comme thèmes prioritaires. Les conclusions des débats régionaux ont été consignées dans le rapport final de la quatorzième session de la Commission du développement durable.

III. MANDAT DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

- 6. Le secrétariat a présenté le projet de mandat du Comité, qu'il avait révisé à la demande de la Commission dans le cadre de la réforme de la CEE.
- 7. Le Bureau a commenté le texte du projet et a invité le secrétariat à le modifier en conséquence. La version révisée du projet sera présentée au Comité pour examen et adoption à sa treizième session, en octobre 2006, et à la Commission pour approbation par l'intermédiaire du Comité exécutif.

IV. PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE» (BELGRADE)

- 8. Le secrétariat a informé le Bureau des préparatifs de la sixième conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, octobre 2007), sur la base du document ECE/CEP/AC.11/2006/3 et des ordres du jour des réunions tenues par le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires et par le Comité exécutif, les 29 et 30 juin 2006.
- 9. Le Bureau a commenté l'avant-projet d'ordre du jour de la conférence, que le secrétariat avait établi en fonction des observations du Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires et du Comité exécutif. Il a recommandé d'articuler l'ordre du jour autour de grands thèmes intersectoriels tels que la mise en œuvre, le renforcement des capacités, les partenariats et les activités de surveillance et d'évaluation, conformément au document présenté par la Commission européenne. La question de l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe» après la Conférence de Belgrade a également été jugée essentielle. Pour faciliter les négociations, le Bureau privilégiait la rédaction d'une brève déclaration ministérielle, portant sur un nombre restreint de points, et l'intégration des autres décisions dans un résumé des débats établi par le président.

- 10. Le secrétariat a informé les participants de la contribution du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement à la Conférence de Belgrade, qui se matérialiserait comme suit:
 - a) Aide à l'élaboration du Rapport d'évaluation de Belgrade;
- b) Directives concernant l'application des indicateurs environnementaux pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC);
- c) Directives concernant le renforcement de la surveillance environnementale et la notification par les entreprises de ces pays;
- d) Rapport de situation sur la communication de données environnementales au niveau territorial.

Ces documents seront présentés au Comité pour approbation à sa session extraordinaire de mai 2007, puis soumis pour adoption aux participants à la Conférence de Belgrade, par l'intermédiaire du Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires.

11. Le Bureau a invité le secrétariat à diffuser le document informel intitulé «Suivi de la Conférence de Kiev» aux organisations internationales concernées, en vue de le compléter et de le soumettre pour information au Groupe de travail en juin 2007.

V. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2007-2008

A. Études de performance environnementale

Information sur les activités du programme d'études de performance environnementale (EPE)

- 12. Le secrétariat a informé le Bureau de l'organisation de l'examen collégial pour l'Ukraine, que le Comité doit mener à sa treizième session, ainsi que de la réunion du Groupe d'experts des EPE qui se tiendra du 4 au 6 octobre 2006. Il a également donné des informations sur la publication de rapports sur les EPE au Bélarus et dans la République de Moldova.
- 13. L'Arménie et le Kazakhstan ont fait savoir qu'ils ne souhaitaient plus faire l'objet d'une étude à ce stade. Les prochaines études porteront sur le Monténégro et la Serbie. Les missions d'experts dans ces deux pays se dérouleront en octobre 2006. Le Bureau a été invité à proposer des spécialistes de l'énergie et de l'eau pour enrichir l'équipe d'experts des EPE. M. Matuszak a proposé de rechercher des experts nationaux dans ces domaines. M^{me} Panariti a proposé de trouver un expert de l'énergie.
- 14. Le secrétariat a rappelé au Bureau que, le programme des EPE étant financé par des fonds extrabudgétaires, les activités à venir dépendraient des ressources qui seraient mises à disposition par les pays membres. Il a été invité à présenter un récapitulatif des besoins budgétaires pour l'ensemble des activités de la CEE liées à l'environnement pour la période 2007-2008, et à informer le Comité, à sa treizième session, des crédits inscrits au budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires disponibles.

<u>Débat approfondi sur de grandes questions de politique générale: politique environnementale</u> et compétitivité internationale

- 15. Le secrétariat a présenté au Bureau les grandes lignes d'un document passant en revue les effets possibles de la politique environnementale sur la compétitivité internationale des industries nationales. Ce document s'intéresse à la relation complexe qui lie ces deux domaines. La réglementation et les autres moyens d'intervention ne semblent guère nuire à la compétitivité des entreprises polluantes. L'environnement devrait être considéré non pas comme un obstacle au développement, mais de plus en plus comme un facteur de compétitivité. Le secrétariat a suggéré de tenir un débat approfondi sur la base du document en question, lors de la session suivante du Comité.
- 16. Le Bureau s'est félicité du projet de document. Il a recommandé que le document et ses éventuelles recommandations soient axés sur les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et ceux d'Europe du Sud-Est. Il a également suggéré de tirer parti des compétences de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans les deux secteurs que sont l'économie et l'environnement. Les délégations participant aux sessions du Comité ont été encouragées à consulter des experts nationaux sur les questions d'économie environnementale dans la perspective des débats du Comité.
- 17. Le Bureau a décidé que les débats se tiendraient au titre d'un point distinct de l'ordre du jour du Comité.

B. Accords environnementaux multilatéraux

- 18. Le Président a résumé les débats informels qui s'étaient déroulés la veille (le 27 juin) entre le Bureau du Comité et ceux des conventions de la CEE relatives à l'environnement. Ils avaient porté sur: a) les préparatifs de la Conférence de Belgrade; b) les conclusions et le suivi du deuxième Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable; c) le questionnaire en ligne sur la mise en œuvre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, comme exemple à suivre pour les autres conventions de la CEE.
- 19. Le Président a souligné l'intérêt que présentaient de tels débats informels avec les organes chargés de suivre l'application des accords, et a encouragé les membres du Bureau du Comité à y prendre part.
- 20. Le Bureau a été informé des consultations en cours sur les lignes directrices sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales, adoptées à la réunion des Parties à la Convention d'Aarhus en mai 2005, à Almaty (ECE/MP.PP/2005/2/Add.5, annexe). Il a noté que le Comité avait pour coutume d'autoriser des organisations non gouvernementales à participer à ses sessions. Le Bureau a jugé qu'il n'était pas nécessaire que le Comité débatte de ce point à sa session suivante. Il a autorisé le secrétariat à répondre aux questions concrètes et l'a invité à informer le Comité des réponses apportées.

C. <u>Les activités du Conseiller régional et sa contribution</u> au programme de travail du Comité

- 21. Le Conseiller régional de la CEE pour l'environnement a présenté un document passant en revue ses activités. Les projets environnementaux sont mis au point directement sur demande des pays, essentiellement ceux d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, mais aussi ceux de l'Europe du Sud-Est, et sont financés par des contributions extrabudgétaires. Ils sont menés en coopération avec les secrétariats des conventions de la CEE relatives à l'eau, à la pollution atmosphérique et à l'évaluation de l'impact sur l'environnement, ainsi qu'avec d'autres organisations telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La priorité est accordée aux activités qui favorisent le développement de la coopération entre les pays en matière d'environnement.
- 22. Le Bureau s'est félicité de l'action menée par le Conseiller régional et a souligné l'importance des projets environnementaux concrets pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Il a invité le secrétariat à présenter au Comité le document sur les activités du Conseiller régional pour qu'il l'examine à sa session suivante (voir le document ECE/CEP/2006/6).

D. Transport, environnement et santé

23. Le secrétariat a informé le Bureau des activités en cours en matière de transport, d'environnement et de santé, que le Comité directeur du programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) avait examinées à sa quatrième session, en avril 2006, ainsi que de la décision prise par le Comité directeur de tenir au début de 2008 une troisième réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement. Le Bureau s'est félicité des progrès dont il était fait état et a pris note de l'information reçue.

E. Santé et environnement

24. Le Bureau a pris note des renseignements communiqués par M^{me} von Schweinichen sur les activités du Comité européen de l'environnement et de la santé. Celui-ci avait tenu deux réunions – l'une à Helsinki, en décembre 2005, et l'autre à Oslo, en mai 2006 – pour examiner la mise en œuvre du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe et préparer la réunion intergouvernementale d'examen à mi-parcours des travaux sur l'environnement et la santé, prévue pour 2007.

F. Éducation au développement durable

25. Le secrétariat a rendu compte au Bureau de la première réunion du Comité directeur sur l'éducation au développement durable, qui s'était tenue à Genève en décembre 2005, ainsi que de la table ronde organisée avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pendant la quatorzième session de la Commission du développement durable, dans le cadre de l'action menée au niveau régional pour marquer la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable.

26. Le Bureau a pris note des activités dont il avait été informé et s'est félicité du soutien actif que le secteur de l'éducation y avait apporté. Il a renvoyé les décisions sur la place de l'éducation au développement durable dans l'ordre du jour de la Conférence de Belgrade à la réunion que le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires devait tenir le lendemain.

VI. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU ET CALENDRIER DES RÉUNIONS À VENIR

- 27. Le Bureau a décidé de se réunir les 9 octobre 2006 et 9 février 2007.
- 28. La quatorzième session (extraordinaire) du Comité se tiendra le 29 mai 2007, immédiatement après la réunion du Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires. La quinzième session devrait en principe avoir lieu en mars 2008, pour laisser le temps d'examiner les décisions prises à la Conférence de Belgrade et de les intégrer au programme de travail du Comité.
